



Force Ouvrière des Finances Publiques
Section d'Ille-et-Vilaine

Avenue Janvier – B.P. 72102
35021 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 26 / 06 71 33 52 00

fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 14 DÉCEMBRE 2017 :

C'était pas l'heure des étrennes !

FO DGFIP35 a lu en préambule la déclaration dont copie jointe.
L'ordre du jour portait sur :

- suivi des avis du CTL du 03/10/2017 (information)
- ponts naturels pour l'année 2018 (avis)
- présentation du protocole rénové de l'accueil des usagers au Centre des Finances Publiques de Rennes Magenta (avis)
- mise en place du forfait post stationnement (avis)
- tableau de bord de veille sociale (TBVS) – définition des indicateurs complémentaires (information)
- information sur le télétravail (information)
- dénomination de la trésorerie fusionnée CHU – CHGR (information)

•• Questions diverses :

Ponts naturels 2018 :

En 2018, 7 dates étaient susceptibles d'être retenues au titre des ponts naturels, dont 3 la semaine du 7 au 11 mai (lundi 7, mercredi 9, vendredi 11) :

- Lundi 30 avril 2018
- Lundi 7 mai 2018
- Mercredi 9 mai 2018
- Vendredi 11 mai 2018
- Vendredi 2 novembre 2018
- Lundi 24 décembre 2018
- Lundi 31 décembre 2018

La note de la Direction Générale sur le sujet ne fixe pas les ponts naturels eux-mêmes mais apporte des limites au nombre total à octroyer.

FO a fait remarquer que voter n'a pas de sens quand l'exercice est autant cadré.

Les agents ont besoin de périodes de coupure d'avec le travail pour souffler. Ils ont des difficultés à établir des plannings de congés et remarquent que la Direction Générale a moins de scrupules à supprimer des emplois, donc générer les diminutions d'horaires d'accueil physique et téléphonique des services et générer le retard dans le travail de services, qu'à limiter les choix de congés des agents qui subissent les dégradations de leurs conditions de travail.

La provocation de la part de la Direction Générale a-t-elle des limites ? On se pose la question quand on lit la note qui motive ainsi la limitation du nombre de ponts naturels possible : « compte-tenu de l'importance que revêt la mission accueil au sein des services de la DG FiP ».

Si elle est cohérente, elle doit créer un réel accueil dédié à Magenta, annuler les mesures de fermetures de trésoreries et services .

Le vote des agents exprime qu'ils ne sont pas dupes : 1200 ont participé au sondage, 45 % d'entre eux se sont prononcés pour l'octroi des 7 ponts possibles.

De plus, des possibilités de ponts naturels durant les vacances scolaires ne sont pas retenues.

Le Directeur a décidé de se plier à la directive nationale en n'accordant qu'un pont naturel sur la semaine du 7 au 13 mai : le 11 mai. Elle a soumis au vote du CTL une proposition pour 4 ponts naturels : le 11 mai, le 2 novembre, le 24 décembre et le 31 décembre (avec toutefois une permanence au service comptabilité de la DRFiP ce jour-là).

FO a voté contre cette proposition.

Protocole « rénové » accueil usagers Magenta :

Suite à la mobilisation des agents avec les syndicats, la Direction avait reculé en octobre, suspendant l'application du protocole présenté en septembre.

FO a boycotté les derniers Groupes de Travail sur le sujet, demandant à la Direction de satisfaire les revendications des agents de création d'un accueil dédié, avec l'effectif de titulaires nécessaire pour faire face à la charge de travail croissante cette mission.

FO a rappelé sa liminaire : deux SIP de Rennes Magenta (est et sud) perdent un emploi au 1^{er} janvier 2018 au motif de ratio charge/emploi moins élevé que d'autres SIP du département. Dans le même temps, il est demandé aux agents d'assurer un renfort à l'accueil.

L'affluence à l'accueil des particuliers de Magenta en novembre 2017 a été supérieure de 25 % à celle de 2016.

La Direction déclare toujours « adapter ses ressources à ses besoins ».

Elle regrette que nos locaux soient toujours trop proches de ceux de la CAF et travaille pour que cet organisme « ne nous alimente pas autant ».

Elle s'engage à affecter deux collègues de l'EDR en permanence à l'accueil pendant la campagne IR

Des messages d'excuses ont été adressés aux contribuables en « longue » attente de réponse à leurs demandes via Econtact ; ils sont invités à recontacter les services si besoin.

Bonne nouvelle : il semble que E-contact fonctionne mieux depuis le 13 décembre.

FO a relevé le long délai d'attente pour réparation du Gestionnaire de File d'Attente de l'accueil des particuliers (la panne du matériel a duré une semaine : du lundi au vendredi).

FO a voté contre ce protocole qui ne répond toujours pas à la revendication des agents de moyens pour répondre au besoin croissant d'accueil du public dans une métropole où les nouveaux projets immobiliers, l'afflux de nouveaux habitants génèrent une augmentation continue du volume de travail dans les services de Rennes Magenta.

Mise en place du Forfait Post-Stationnement :

La mise en place du Forfait Post-Stationnement (dépénalisation et décentralisation du stationnement payant) est programmée au 1^{er} janvier. L'ordonnance de mise en place de ce nouveau dispositif prévoit la possibilité pour les communes d'externaliser en tout ou partie le contrôle, l'émission et le recouvrement amiable des amendes. Ainsi, pour la phase de recouvrement amiable, les collectivités concernées (au nombre de 800) auront la possibilité de créer une régie ou de privatiser.

Cependant, la phase de recouvrement contentieux sera systématiquement confiée aux trésoreries amendes du domicile du débiteur.

Au vu du nombre de communes qui vont opter pour travailler avec l'ANTAI, le volume de FPS émis en 2018 sera équivalent au volume de PVE émis pour le stationnement en 2017. Pour toutes les collectivités qui choisiront de conserver un système d'émission et de recouvrement amiable des FPS par l'ANTAI, les opérations d'encaissement effectuées (par le CEA, le CER (via le CEA) et la TCA) et de reversement aux collectivités seront centralisés à la DRFiP35.

Il est à noter que si Paris et sa couronne (départements 92,93,94) ont choisi l'externalisation pour le contrôle, la région parisienne garde l'ANTAI comme prestataire.

Une nouvelle réunion de comité de pilotage est programmée prochainement avec l'ANTAI. Elle traitera le sujet des schémas comptables de centralisation à la cellule amendes du service comptabilité de la DRFiP35 des recouvrements, opérés par le CEA, le CER (via le CEA) et la TCA ainsi que le recouvrement par les Trésoreries Amendes des FPS majorés. Cette cellule amendes du service comptabilité de la DRFiP35 sera chargée de transférer aux Directions Départementales des Finances publiques des lieux d'infraction les fonds. Celles-ci les reverseront aux trésoreries des collectivités du lieu d'émission du F.P.S.

Les premières centralisations de fonds à la DRFiP35 interviendront début février 2018, mais tout n'est pas finalisé. Il est donc difficile d'évaluer la charge de travail induite par la mise en place de ce FPS, tant pour le service comptabilité de la DR FiP35 que pour la trésorerie Ile et Vilaine Amendes. Nous demanderons un point au prochain CTL sur le sujet.

FO est opposé à la possibilité donnée aux collectivités d'externaliser la mission et a donc voté contre la mise en place du FPS.

Information sur les indicateurs complémentaires pour le TBVS :

La Direction Générale veut « renforcer » et « simplifier » l'outil.

Pour la campagne qui va débiter en février 2018, le TBVS comprendra six indicateurs « socle »:

- taux de couverture des effectifs
- nombre de périodes de congé maladie
- nombre de jours congé et ARTT mis en CET
- nombre d'écêtements des horaires variables
- volume horaire écêté
- taux de rotation des agents.

Quatre indicateurs locaux sont à définir localement. Ceux retenus pour le 35 sont :

- nombre de jours de congé maladie ordinaire,
- nombre d'accidents de service,
- nombre d'actes de violence verbale ou physique,
- nombre de procédures disciplinaires engagées.

FO n'a pas participé à la réunion locale sur ce sujet, ne comprenant pas qu'on limite le nombre d'indicateurs. De plus, le syndicat observe qu'il serait pertinent de réfléchir sur la précarisation des situations de nombre de personnes travaillant à la DGFIP : ALD, détachés, services civiques, vacataires.

De même, la précarisation de l'avenir de notre administration est-elle traitée dans ce TBVS ?

FO encourage les agents à faire remonter des fiches de registre santé sécurité au travail et des fiches de signalement pour alerter sur les besoins des services en effectifs, moyens matériels pour assurer toutes les missions.

La Direction a obligation de les faire examiner en CHS-CT. Elles sont un recensement des revendications des agents. La Direction ne peut pas dire ignorer certaines questions quand elles sont ainsi posées.

Information sur l'expérimentation du télétravail à la DRFiP35 :

Télé-travailler n'est-ce pas payer pour avoir le droit de travailler ? : électricité, eau, chauffage, parfois frais d'aménagement d'un espace dédié dans le logement.

Pour FO, le calendrier très contraint de mise en place de l'expérimentation (appel à candidatures au 1^{er} décembre pour début de l'expérimentation au 8 janvier) interpelle : les agents des services concernés (sur lesquels le travail pourra dans certaines circonstances se reporter), le service RH et les encadrants, sont en effet déjà très sollicités par les travaux liés aux opérations de fin d'année et toutes les réorganisations de missions.

Nous espérons qu'il ne sera pas source de tensions entre bénéficiaires et exclus, de vagues d'amertume et de désillusions supplémentaires pour les exclus et de demandes de mutation vers les services où il sera possible.

On ne veut pas crier « au loup ! » mais du télétravail à domicile au travail à distance sur plate-forme extérieure à la DGFIP , il n'y a qu'un pas : l'externalisation. Les textes de mise en place du dispositif prévoient en effet que le télétravail peut s'effectuer au domicile de l'agent ou un autre lieu.

La transparence n'est pas toujours le mode de suivi des dossiers, la DRFiP ne communiquera pas la liste des « télé-travaillant » mais peut-être la liste des postes et services où ils travaillent.

81 agents intéressés se sont « fait connaître », 46 ont candidaté Deux réunions d'information ont été organisées pour 13 agents à Saint Malo et 33 à Rennes Il leur a été rappelé que l'intérêt du service prime. 21 sont retenus, qui commenceront l'expérimentation le 8 janvier.

De nombreuses questions sur les conditions de travail se posent : ainsi, les télétravailleurs utiliseront des ordinateurs portables avec écrans de 15 pouces, quand nous demandons des écrans 22 pouces pour tous.

FO remarque que le télétravail peut permettre une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, n'y est donc pas opposé. Mais le syndicat rappelle qu'il défendra les agents face aux nouveaux problèmes qu'il pourra créer, tant pour les bénéficiaires que pour les « exclus ».

QUESTIONS « DIVERSES » :

Externalisation de l'accueil téléphonique dans le cadre du PAS (Prélèvement À la Source) :

FO DGFIP ayant eu connaissance fortuitement d'un appel d'offre sur cette mission, nous avons interpellé en début de CTL le Directeur sur le sujet. Il a dit ne pas avoir d'information sur le sujet

Sur nouvelle demande l'après-midi, il a dit s'être fait confirmer l'information : il existe bien un « contrat négocié », pour service de secours sur les sujets basiques, la DGFIP applique le « principe de précaution » !

FO a dénoncé la privatisation et le peu de respect du principe de précaution dans d'autres domaines.

Projets immobiliers :

Trésorerie du CHU_CHGR : la Direction reconnaît qu'il faudra attendre que la voirie soit finie, donc l'été 2018, pour création de places de stationnements pour Personnes à Mobilité Réduite à proximité du bâtiment où la trésorerie emménagera le 29 janvier, qu'une navette pourra être mise en place dans l'attente ; Elle admet un probable problème de luminosité dans un des bureaux qui accueillera le service comptabilité Par contre, elle semble découvrir le problème de surface trop réduite de ce bureau. Nous veillerons à la satisfaction des demandes des agents.

La Direction se dit en phase de projet sur les déménagements du **CGSR, d'Ille et Vilaine amendes** et les conséquences sur les installations immobilières des autres services du bâtiment du tugot (TCA, PIAA notamment). Nous avons rappelé la norme recommandée de 15 m² de surface de bureau par agent dans les services assurant de l'accueil téléphonique.

Nous avons interrogé sur l'éventuel déménagement (encore) **de la paierie départementale de la** « cité » vers Rennes Magenta. et là aussi sur le respect de préconisation de 15m² de surface de bureau par agent dans les SIP de Magenta qui libéreraient des surfaces pour l'accueil de leurs collègues.

Nous avons demandé que le matériel d'impression des SIP ne soit pas supprimé partiellement à la « faveur » de cette opération.

Le Directeur nous a expliqué devoir installer le SFACT 3 (nouveau service facturier créé à la DRFiP35, qui comptera 18 agents) au 1^{er} avril à la cité. Si nous ne libérons pas les surfaces pour l'accueillir, il ira ailleurs !!

Faut-il comprendre qu'on doit choisir entre les surfaces de bureaux suffisantes et le maintien de services dans la DRFiP ??

Bulletins de paye papier : la Direction se plie à l'obligation de diffuser les bulletins de paye, document dont FO maintient l'importance particulière. 20 % des agents de la DRFiP35 n'ont pas adhéré à l'ENSAP, beaucoup ont adhéré contraints et forcés par les retards de distribution des bulletins papier.

Ecrans 22 pouces : la Direction a précisé devoir encore équiper des services des SIP (nous avons précisé des besoins au SIP de Rennes-nord) et de la Division du Contrôle Fiscal. Elle équipera ensuite les permanences syndicales qui le souhaitent.

CONCLUSION : vous le constatez, le père Noël n'est pas passé avant l'heure ; il faudra vraiment se mobiliser en 2018 pour qu'il entende nos revendications et les satisfasse !

Rennes, le 16 décembre 2017.

*Vos représentants FO au CTL : Catherine LE GUENNEC, Fabrice MOUNIR
Sophie DUCOAT*

BULLETIN D'ADHESION:

NOM : . . . **Prénom :** . . . **Grade :** . . . **Indice . . . Quotité travail . .**

Affectation : . . .

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section d'ILLE ET VILAINE.** Fait à . . . le . . .

CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU!